



Signataire : Jacques Jeannerat

Date de dépôt : 16 novembre 2023

Question écrite urgente **pour le respect de la loi sur la laïcité**

La presse s'est récemment fait l'écho de plusieurs cas d'agentes et agents de l'Etat persistant à porter un signe religieux distinctif (voile, turban, etc.) dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, notamment au contact du public. Il y a donc lieu de constater une violation de la loi sur la laïcité de l'Etat (LLE).

Dès lors, comment est-ce que le Conseil d'Etat peut s'assurer du respect de la LLE ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.